



DOSSIER GUIDE

2020

INITIATIVE MOSELLE EST

27, rue du champ de Mars
57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 98 75 75
Fax. : 03 87 98 27 27
e-mail : contact@initiativemoselle-est.fr

INITIATIVE MOSELLE-EST

1. Présentation

INITIATIVE MOSELLE-EST,
Espace Entreprise 27, rue du Champ de Mars –CS 60919
57209 SARREGUEMINES Cedex
Tél. : 03 87 98 75 75 Fax : 03 87 98 27 27

- **Président** : Dominique DE GIULI, Cadre Bancaire en retraite
- **Secrétaire Général** : Etienne LAURENT, Directeur Développement Eco. en retraite

□ Objectifs d'Initiative Moselle-Est

Initiative Moselle-Est, la plate-forme d'initiative locale en Moselle-Est, a officiellement été créée le 28 mai 1999.

Cette association poursuit différents objectifs :

- **Le soutien aux porteurs de projets** : Initiative Moselle-Est a pour objet de soutenir par le moyen d'un prêt d'honneur les créateurs d'entreprise ou repreneurs qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres ou des garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont besoin le cas échéant d'un accompagnement.
- **Une mission d'information et d'animation** : Afin de maintenir un lien entre Initiative Moselle Est (IME) et les créateurs/repreneurs qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur, il a été créé en 2007 le Club des Entrepreneurs de Moselle Est. Il s'agit de réunions trimestrielles organisées sur différents thèmes (les obligations sociales du chef d'entreprise, plan d'épargne entreprise...) qui permettent aux créateurs, non seulement, d'avoir des renseignements mais aussi de créer des liens et de tisser un réseau avec d'autres entrepreneurs.
- **Opérateur d'accompagnement Prêt d'honneur Solidaire** : Piloté par BPI, le prêt mobilisable séparément ou complémentaire au Prêt d'Honneur PFIL, adapté aux besoins des porteurs de projets, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à 3 ans après la création / reprise de l'entreprise.

Aide au montage du projet

Durant cette étape du parcours, l'opérateur d'accompagnement apporte une assistance technique et aide à élaborer un dossier solide pour présenter le projet aux financeurs.

Appui pour le financement du projet

Durant cette étape, Initiative Moselle Est valide la pertinence économique et la structure du plan de financement du projet. Le porteur de projet est accompagné dans ses relations avec les banques, afin de maximiser les chances d'obtenir un prêt bancaire complémentaire et mobiliser un prêt à taux zéro.

Appui au développement de l'entreprise

Durant cette étape, Initiative Moselle Est propose un accompagnement pendant les trois premières années qui suivent la création ou la reprise de l'entreprise.

En tant que nouveau dirigeant, le créateur est conseillé dans ses choix de gestion, sa stratégie de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

□ Zone d'intervention

Les aides financières seront exclusivement réservées aux entreprises qui s'implantent ou sont déjà implantées dans la zone d'intervention d'Initiative Moselle-Est, à savoir les trois arrondissements de Boulay, Forbach et Sarreguemines.

2. Fonctionnement

□ Public bénéficiaire

Eligibilité au prêt d'honneur

Le dossier est recevable sous réserve qu'il remplisse les conditions suivantes :

a) Relatives au projet

- Le projet doit avoir une activité conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- Initiative Moselle-Est intervient, sous la forme d'une avance remboursable, auprès de tout porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, quelle que soit sa forme juridique
- Les demandes d'interventions financières doivent être formulées dans les 36 premiers mois d'activité de l'entreprise (en cas de reprise, 36 mois depuis la date de reprise).
- Initiative Moselle-Est n'exclut, à priori, aucun type d'activité (**hormis les professions libérales et activités d'intermédiation bancaire**), sous réserve que le projet de création d'entreprise soit crédible et présente un intérêt économique et social local.
- Les demandes d'interventions financières pour la création ou reprise d'une société doivent remplir simultanément les 2 conditions suivantes :
 - Le(s) demandeur(s) doit(vent) détenir au moins 50% du capital de la société
 - Le(s) demandeur(s) doit(vent) exercer une activité effective (salariée ou indépendante) au sein de ladite société.

b) Relative au porteur de projet :

- Il ne doit avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire soit d'exercer, soit d'administrer, de gérer ou de diriger une activité.
- Il ne doit pas être inscrit au Fichier des Incidents Caractérisés de Paiement (FICP)
- Il ne doit pas être interdit bancaire
- Il doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Il devra assurer lui-même la gestion et l'exploitation de l'entreprise
- Il doit accepter le principe du parrainage

c) Relative au financement du projet :

Le porteur de projet :

- Il n'est pas éligible au prêt de l'ADIE
- Il doit obligatoirement avoir obtenu un prêt bancaire professionnel auprès d'un établissement de crédit.
- Il doit souscrire une assurance garantissant le risque décès-invalidité dont le bénéfice revient à Initiative Moselle Est pour le montant du prêt restant dû

- Il doit verser une commission de garantie fixée par BPI France Financement correspondant à la garantie du prêt

□ L'accueil et le montage du projet

Initiative Moselle-Est développe des partenariats avec les opérateurs locaux d'aide à la création d'entreprise (Chambres consulaires, pépinières d'entreprises, pôles de compétence et de transfert de technologie, boutique de gestion, ...).

Ces différents partenaires assurent :

- L'accueil et l'information des créateurs d'entreprises,
- Le soutien technique au montage du projet (dossier juridique et administratif, étude financière et technique du projet, ...)

Le porteur de projet qui souhaite bénéficier des aides financières et techniques d'Initiative Moselle-Est doit remplir un dossier précis sur son projet auprès de ces organismes d'aide à la création d'entreprise. Ce dossier du créateur est un dossier dématérialisé dont la demande doit être adressée à Initiative Moselle-Est

L'accueil effectué par Initiative Moselle-Est est limité et intervient pour des créateurs dont le dossier est finalisé.

□ Examen du projet et décision

Les projets, qui ont été transmis à IME par l'un de ses partenaires, sont présentés au Comité d'Agrément de IME, composé de six membres au minimum.

Le Comité d'Agrément est chargé d'examiner la demande du porteur de projet et de donner un avis technique sur son dossier. Pour cela, il procède à l'audition du ou des porteur(s) de projet.

Le Comité d'Agrément décide de l'opportunité de l'attribution d'un prêt d'honneur, d'une avance remboursable ou d'une aide technique rentrant dans le champ de ses attributions.

□ Suivi et accompagnement des projets aidés

Une fois le prêt accordé, Initiative Moselle-Est suit le créateur dans son activité :

- Suivi du remboursement du prêt d'honneur,
- Accompagnement et soutien d'un parrain.

□ Montant des aides

Le prêt d'honneur consenti aux créateurs d'entreprise est sans intérêt (taux 0%). Son montant varie de 1 000 € à 15 000 €. La décision concernant le montant du prêt attribué est prise par le Comité d'Agrément.

La durée de remboursement du prêt ou de l'avance est de 1 à 3 ans. Elle peut être portée à 5 ans pour les montants supérieurs à 10 000 €.

Les remboursements sont mensuels et s'effectuent par prélèvement automatique.

Aucune garantie n'est demandée au bénéficiaire de l'aide financière, mais Initiative Moselle-Est sollicitera systématiquement la garantie BPI dans le cadre des accords nationaux entre Initiative France et BPI.

3. Partenaires

Organisme	Activité	Contact	Coordonnées
ALEXIS	Accompagnement et Conseil aux créateurs d'entreprises	Katia SCHLEGEL	Eurozone de Forbach Nord 4 Rue Jules Verne 57600 FORBACH
Espace Entreprise	Accompagnement et Conseil aux créateurs d'entreprises	Nicolas GRY	27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES
Eurodev Center	Accompagnement et Conseil aux créateurs d'entreprises innovantes	Laurent DAMIANI	Eurozone de Forbach Nord 4 Rue Jules Verne 57600 FORBACH
Chambre de Commerce et d'Industrie	Accueil, accompagnement et conseil	Anne BECKER	27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES
Chambre de Métiers	Accueil, accompagnement et conseil	Emmanuel LABIS	1 rue Camille WEISS 57600 FORBACH
Hôtel d'entreprises de Bitche	Accompagnement et conseils aux créateurs d'entreprises	Franck PHILIPPI	4 Rue Général Stuhl, 57230 BITCHE

QUELQUES CHIFFRES d'INITIATIVE MOSELLE EST

1)- Les dossiers traités

Année	Montant alloué (PFIL+NACRE)	Nombre de dossiers (PFIL et NACRE)	Montant moyen	Prêts bancaires associé	Effet levier
2000	30 490 €	6	5 082 €	291 177 €	9,55
2001	29 729 €	8	3 716 €	255 504 €	8,59
2002	52 674 €	13	4 052 €	607 851 €	11,54
2003	106 000 €	23	4 609 €	628 750 €	5,93
2004	113 500 €	22	5 159 €	984 599 €	8,67
2005	131 500 €	36	3 653 €	962 050 €	7,32
2006	233 000 €	48	4 854 €	1 916 135 €	8,22
2007	274 000 €	52	5 269 €	2 043 700 €	7,46
2008	234 000 €	39	5 318 €	2 015 150 €	8,61
2009	280 000 €	51	5 490 €	2 519 900 €	9,00
2010	267 000 €	42	6 360 €	999 600 €	3,74
2011	336 000 €	47	7 148 €	3 597 950 €	10,71
2012	395 000 €	55	7 181 €	3 042 950 €	7,70
2013	314 500 €	45	7 000 €	9 421 930 €	29,96
2014	179 500 €	39	4 600 €	2 194 143 €	12,22
2015	229 500 €	39	5 884 €	3 028 800 €	13,20
2016	225 500 €	27	8 352 €	1 376 300 €	6,10
2017	134 500 €	17	7 912 €	2 921 680 €	21,72
2018	159 000 €	26	6 115 €	947 288 €	5,96
2019	232 000 €	29	8 000 €	2 065 300 €	7,6
Total	3 957 393 €	664		41 780 757 €	

2)- Statistiques

Profil des créateurs:

- 61 % des dossiers sont portés par des hommes.
- 57 % sont sans emploi

❖ Les secteurs sont par ordre décroissant:

- le commerce 41 %
- les hôtels, cafés restaurants 20 %
- l'industrie 3 %
- les services aux particuliers 20 %
- le BTP 8 %
- Les services aux entreprises 8 %

❖ Le nombre d'emplois au démarrage

-75 Emplois créés en 2019 soit une moyenne de 2.5 emplois par projet.

❖ Age du créateur

- moins de 30 ans 21 %
- plus de 45 ans 25 %

❖ Type

- Création 70 %
- Reprise d'entreprise 29 %
- Développement 0 %